

Entrée en vigueur – Règlements 2026-823-1 et 2026-896

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 2 février 2026, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

2026-823-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement de sécurité publique (RM 460-2019) concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics »;

2026-896 intitulé : « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élues et élus de la Ville de Lachute ».

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 3 février 2026
(G-2026-06)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière